



Modification contrat de travail

Par **CINQRE**, le **16/03/2011** à **17:13**

Bonjour

Actuellement employé par un "syndicat professionnel", je travaille pour tout un groupe de syndicats professionnels s'occupant d'une même activité.

On me propose de me changer d'employeur pour être salarié d'un association (loi 1er juillet 1901) qui a pour but de mutualiser les frais des différents syndicats et de les refacturer.

Ca parait un peu nébuleux mais c'est juste pour planter le décor.

Puis je refuser de changer d'employeur (même si je conserve tous mes avantages, ancienneté et salaire) ?

Si oui, est ce considéré comme une faute grave ?

Merci.

Par **P.M.**, le **16/03/2011** à **18:08**

Bonjour,

Vous pourriez effectivement refuser de changer d'employeur si ce n'est pas dans le cadre d'un changement dans sa situation juridique...

Par **CINQRE**, le **17/03/2011** à **10:43**

Merci pour votre réponse rapide !

Me voilà rassuré.